



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Cambodge

Question écrite n° 35345

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant l'indemnisation des Français spoliés de leurs biens lors des événements survenus au Cambodge en 1975. En effet, un accord d'indemnisation franco-cambodgien a été signé le 15 mars 1995 et a fait l'objet d'une publication officielle le 30 mai 1997. Aujourd'hui, un projet de loi fixant les modalités de répartition de l'indemnité cambodgienne serait en cours de finalisation. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Un accord entre le gouvernement français et le gouvernement cambodgien relatif au règlement de la perte des biens privés français au Cambodge survenue antérieurement aux accords de paix du 23 octobre 1991 a été signé le 15 mars 1995. Il a fait l'objet d'une publication au Journal officiel du 30 mai 1997 (décrets n°s 97-549 et 97-550 du 28 mai 1997). Aux termes de cet accord, une somme de 40 millions de francs a été versée sur un compte du Trésor pour l'indemnisation des Français dont les biens ont été spoliés. Les modalités de mise en oeuvre de cet accord, tant sur un plan pratique que juridique, font actuellement l'objet d'une étude approfondie. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ne manquera pas de tenir l'auteur de la question informé des avancées de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35345

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5687

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1292